

BASKET

Pro A

Pourquoi Cholet postule à une wild-card ?

Photo CO - Etienne LIZAMBARD

En postulant à une des deux wild-cards délivrées par la Ligue et qui offre une présence en Pro A la saison prochaine, CB souhaite assurer ses arrières.

C'est une décision qui n'a rien à voir avec la première partie de saison - disons - très moyenne de l'équipe. Voilà le sens du discours officiel dans les bureaux de Cholet Basket. « *Quand on a décidé de postuler à une des deux wild-cards, on était en septembre, avant même le début du championnat, précise le président Patrick Chiron. Ce n'est donc pas en rapport avec les performances de l'équipe. On est serein à Cholet !* »

« **Tous les atouts de son côté** »

Ce système de wild-cards est une grande nouveauté. Elle est le résultat d'une volonté de la Ligue de promouvoir des places fortes en Pro A, que ce soit d'un point de vue économique ou sportif. Ainsi, une wild-card permettrait à un dinosaure du basket passant au travers de sa saison d'être repêché et d'être assuré d'une place dans l'élite lors de la prochaine saison. Ou bien à un club émergent et adossé à un environnement économique fort de monter plus vite que prévu. Aujourd'hui, dix clubs ont postulé à ces deux wild-cards qui seront attribuées en fin de saison par une commission



Patrick Chiron, le président de CB.

indépendante (1). A Cholet, on justifie le fait de postuler à un des sésumes pour deux idées majeures : un, « *mettre tous les atouts de son côté et se parer de tout accident car on ne sait jamais ce qui peut se passer* » ; deux, « *en profiter pour réaliser un audit sur le club car le dossier demande de se pencher sur l'ensemble de notre structure* ». Et le président Patrick Chiron de préciser : « *Déjà, j'espère ne pas avoir besoin de cette wild-card ! Et puis, même si on en avait besoin, on ne serait même pas sûr d'en profiter.* »

F. R.

(1) Les dix dossiers retenus avant la décision finale : Nancy (Pro A), Cholet (Pro A), Boulazac (Pro A), Antibes (Pro B), Pau-Orthez (Pro B), Bourg-en-Bresse (Pro B), Châlons-Reims (Pro B), Fos-sur-Mer (Pro B), Saint-Quentin (Pro B), Orchies (N1).